

Théo

Vaucluse

En installation progressive, aide familial pour une installation à titre principal en 2027 : maraichage diversifié, arboriculture diversifié, oléiculture, blé, fourrage, transformation

Racontez-nous votre installation, votre projet, ou votre action avec l'ADEAR :

Je suis actuellement en cours d'installation, je dois reprendre l'entreprise agricole familial au 1er janvier 2027. Cette reprise est un projet qui a commencé en 2023, avec une saison « test » en 2024. Cela s'est poursuivi dans le cadre d'un BPREA de janvier à octobre 2025. Une fois mon diplôme obtenu, je suis retourné travailler sur l'exploitation en tant qu'aide familial. Je suis actuellement en train de constituer mon dossier afin d'obtenir la DJA et je suis, dans ce cadre, accompagné par l'ADEAR. De plus, j'ai été accompagné par une des accompagnatrices lors d'un accompagnement individuel. Cet accompagnement avait pour objectif d'apaiser un conflit familial et d'opérer une médiation.

Que vous a apporté l'accompagnement (ou l'action) de l'ADEAR ?

L'accompagnement de l'ADEAR a permis plusieurs choses.

D'une part, l'accompagnement individuel a été un véritable levier dans mon parcours. L'accompagnatrice de l'ADEAR a été d'une aide précieuse pour ouvrir le champ des possibles et explorer l'ensemble des possibilités qui s'offrait à moi. Nous avons cherché qu'elles étaient les meilleures solutions tant d'un point de vue économique que d'un point de vue pratique, en explorant par exemple les « espaces test ». L'ADEAR étant un acteur clé dans le monde agricole, ils sont aussi porteurs de réseau. Cela m'a permis de visiter d'autres exploitations et de rencontrer d'autres agriculteurs. Nos rendez-vous m'ont permis de mieux connaître le monde agricole et les subtilités juridiques liées à la reprise. Le fait d'avoir une interlocutrice extérieure a été une ressource précieuse sans quoi l'installation aurait été beaucoup plus compliquée, voir abandonnée.

Comme mentionné plus haut, la principale difficulté lors de mon installation a été l'entente familiale. En effet, mélanger les relations personnelles et professionnelles s'est avéré difficile. A ce titre, l'accompagnatrice ADEAR m'a reçu environ cinq fois, pendant deux ans, afin de trouver des solutions et de surmonter ce conflit. A l'heure actuelle, le conflit s'est apaisé et la reprise est envisagée. Au-delà de cette difficulté familiale, je me suis senti perdu d'un point de vue administratif et juridique.

D'autre part, les formations ont été d'une aide précieuse. En effet, j'ai eu l'occasion de suivre plusieurs formations au sein de l'ADEAR. L'atelier sur les statuts juridiques, sociaux et fiscaux m'a permis de prendre de l'avance sur le BPREA tandis que la formation « Dépôt de DJA » me permet d'être autonome sur le montage de mon dossier. Enfin, la formation « soudure » m'a permis de retravailler une compétence mal acquise pendant le BPREA, la formation de l'ADEAR étant de bien meilleure qualité.

Qu'est-ce qui vous a plu dans les pratiques/les outils proposés par l'ADEAR ?

De toute évidence, l'accompagnement individuel avec son écoute et son expertise personnalisé a été l'outil le plus important pour moi. Sans cela, je ne suis pas sûr que j'envisagerais encore la reprise de l'exploitation familiale. Les formations ont également joué un rôle important car elles m'ont permis de trier les informations. Les recommandations de l'ADEAR se sont avérées essentielles dans la mise en

place du quotidien de l'exploitation, avec des astuces faciles qui ont pourtant changé la manière de travailler.

L'ADEAR a-t-elle joué un rôle significatif dans votre installation / votre projet / votre action ?

Oui, comme explicité plus haut, je n'aurai sans doute pas été au bout du projet de reprise sans l'ADEAR et son accompagnement.